

Fokus

## LE POINT DE MIRE DU CONSEIL FSA



René Rall Secrétaire général de la FSA

[www.digital.sav-fsa.ch](http://www.digital.sav-fsa.ch)

La manière de communiquer au sein de la société a changé durablement au cours des dernières années. La communication via Internet et les plateformes de médias sociaux est largement répandue dans la vie de tous les jours. En vertu de l'ordonnance GEVER, l'administration fédérale a pour mandat d'assurer la transition vers un système où le dossier numérique devient le dossier maître.

Dans un contexte de numérisation croissante de la communication au sein de la société et de l'État, la justice se doit d'accompagner cette évolution. Le grand projet Justitia 4.0, qui prévoit pour commencer l'échange électronique de dossiers et la consultation des actes dans le cadre de procédures judiciaires, a franchi un pas important dans cette direction. En parallèle, la pandémie a globalement renforcé les pressions en vue d'une numérisation des structures et des processus de la justice.

Et les avocats? La numérisation n'a pas épargné les avocats. Le confinement a prouvé dans les faits que les avocats sont capables de s'adapter rapidement. Il ne s'agit plus seulement de développer des concepts, mais de passer ensemble à la concrétisation, rapidement, en s'orientant sur les solutions, et d'être disposé à s'affranchir de ses habitudes. L'on ne peut plus se contenter de dénoncer les solutions insatisfaisantes et de mettre en exergue les obstacles. Il faut être ouvert aux nouveautés numériques. C'est la seule manière d'évoluer. Une enquête sur l'utilisation des produits LegalTech, menée par la FSA en novembre 2019, montre qu'avant le confinement déjà, de nombreuses études d'avocats, percevant la nécessité d'évoluer, ont développé la numérisation de leurs processus de travail. Ceci principalement car elles se sont rendu compte que la transformation de l'analogique au numérique permettra d'adapter les méthodes de travail et les cultures d'organisation aux défis de l'avenir. En outre, la transformation numérique rend les études d'avocats plus attrayantes en tant qu'employeurs. L'informatique a pris d'un seul coup une nouvelle importance et les études d'avocats sont plus que jamais appelées à développer la numérisation.

Avec le nouveau site web [www.digital.sav-fsa.ch](http://www.digital.sav-fsa.ch), le Conseil de la FSA lance une campagne qui visera en premier lieu à élaborer les bases de la numérisation d'une étude d'avocats. Ce site est destiné à répondre succinctement aux principales questions. Il contient également des informations complémentaires sur la sécurité et la protection des données, le *cloud computing*, etc., ainsi que sur la planification stratégique et la standardisation des processus. La tâche n'est pas achevée et la FSA s'y consacrera de manière approfondie au cours des années à venir.